

**LA MISSION
ET
LA VOCATION
DE LA FRANCE**

**D'APRÈS
LE CARDINAL PIE**



Éditions ACRF
– 2019 –

Choix de textes et annotations par

LOUIS-HUBERT REMY
PRÉSIDENT DES AMIS DU CHRIST ROY DE FRANCE

Il est navrant de constater que des clercs et des laïcs s'obligent à tourner en dérision et la Mission Divine de la France et sa Vocation **d'exemple de la civilisation chrétienne** ! Marké par les temps révolutionnaires qui durent, on en a oublié le prestigieux passé, on a oublié les grandes heures qui lui ont mérité le plus bel éloge qui soit : *Gesta Dei per Francos*. Oublié aussi ce qu'en ont dit les Papes, les saints, les évêques, les Rois. Et cette méconnaissance engendre une incompréhension qui dégénère en mépris grotesque et inadmissible.

Depuis plusieurs années sont redécouverts et édités des auteurs et des écrits perdus, persécutés, occultés, qui rapportant les enseignements du passé, non seulement nous font admirer la vraie France, la France chrétienne, la Mère de la civilisation chrétienne, mais nous amène aujourd'hui à comprendre **le futur voulu par Dieu**, futur qui se résume par cette formule de Mgr Delassus : **Il veut régner sur la France et par la France sur le monde : Par le Règne du Sacré-Cœur !**

Ces clercs et ces laïcs qui osent faire fi d'un tel passé et de pas croire en un tel avenir, sont incapables de nous présenter des textes d'auteurs sérieux et éminents justifiant leurs thèses. Ils en viennent à échafauder un médiocre enseignement, simplement fondé sur leurs médiocres connaissances.

Comment oser "bafouer" ainsi un Cardinal Pie, peut-être le plus grand évêque du XIX^e, si on a lu et compris les textes qui suivent ? Comment oser occulter de telles pages ?

Comment oser imposer sa prose dérisoire, ses allégations tronquées sur des sujets aussi graves, alors qu'un Cardinal Pie, un saint Pie X y attachent une telle importance tant dans la portée, que dans le rôle et les **conséquences** ?

Comment oser essayer de supplanter ces Maîtres, de les dédaigner et de s'en croire plus avisé ? La comparaison est-elle possible entre ces "grands" et ces "petits" ?

Comment oser se moquer des "révélations privées" quand un cardinal Pie donne un enseignement, imprégné d'une telle sagesse, au début de son *HOMÉLIE PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES*, — homélie si remarquable qu'elle lui a valu un bref très élogieux du Pape Pie IX ? Par ce bref, son enseignement n'est-il pas marqué du caractère "pontifical" !

Les écrits du Cardinal Pie apprennent aux fidèles qui il faut suivre pour comprendre les "révélations privées", et ce qu'il faut conclure de ceux qui n'ont que la dérision à nous offrir.

Indignés, nous préférons les Pie (Pie IX, saint Pie X, le cardinal Pie) à ces piteux adversaires !

Louis-Hubert REMY

- **Combien êtes-vous d'Amis du Christ Roy de France ?**
- **Demain, après la purification, toute la France !**

WWW.A-C-R-F.COM

ÉDITIONS A.C.R.F.
50 AVENUE DES CAILLOLS
13012 MARSEILLE

Tel. 07 71 84 34 16

e-Mail editions@a-c-r-f.com
<https://boutiqueacrf.com/>

INTRODUCTION

Saint Pie X en parlant du cardinal Pie, précisait : « Mon Maître » et consultait régulièrement ses Œuvres en permanence sur son bureau, comme il en a fait la confiance plus tard à un évêque de Poitiers. D'ailleurs, plus d'une fois, saint Pie X reprend à son compte les déclarations mêmes de Mgr Pie.

De ce dernier, les éditions Saint-Remi¹ ont réédité toutes les Œuvres : sacerdotales, 2 tomes ; Épiscopales, 10 tomes ; plus sa correspondance avec Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, après sa direction du Grand Séminaire de Poitiers. Tout est à lire, mais en premier la biographie du cardinal Pie (2 tomes), écrite par Mgr Baunard, sous la direction attentive de Mgr Gay, coadjuteur du Cardinal Pie.

Le cardinal Pie est bien connu pour être l'apôtre du Règne SOCIAL de Notre-Seigneur Jésus-Christ (lire "La Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après le cardinal Pie", par le R.P. Théotime de Saint-Just, ouvrage **fondamental**, disponible aux éditions Saint-Remi).

Mais on sait moins qu'il a conçu cet enseignement en méditant la vocation de la France, en particulier la mission de sainte Jeanne d'Arc. Féru d'histoire, aussi bien religieuse que profane, il a puisé aux meilleures sources. Son discours de 1844, ci-dessous, (il avait 29 ans !) est étonnant. Spécialiste de sainte Jeanne d'Arc, je me demande où il a trouvé certains renseignements.

Au lendemain d'une élection présidentielle où le pire est envisageable, il est bon de **revenir aux principes** :

« Ce que je redoute le plus, ce ne sont pas les doctrines violentes et par conséquent peu durables de mes adversaires, mais c'est **l'absence de vraies et salutaires doctrines chez mes partisans**. Ce n'est point dans la rue, c'est dans

¹ Tous les ouvrages des Éditions Saint-Remi peuvent-êtres commandés en passant par les ACRF, voir notre *Boutique Officielle* ou par courrier : ÉDITIONS ACRF, 50 AVENUE DES CAILLOLS – 13012 MARSEILLE – FRANCE – Tel. 07.71.84.34.16

l'assemblée de mes défenseurs, de mes législateurs que se préparent contre moi les coups les plus meurtriers. **Non le temps des malheurs n'est pas fini, puisque le jour de la vérité n'est pas encore venu.** » *Œuvres sacerdotales*, II, 707.

« Malgré leurs vains efforts pour se hausser et se grandir, nous dit l'évêque de Poitiers, les hommes continuent à descendre et chacun des sauveurs qui apparaît à l'horizon ne tarde pas à tomber au-dessous de celui qui l'a précédé ; c'est comme une compétition et une rivalité d'impuissance. »

« Les principes manquant, explique-t-il, la disette d'hommes est devenue si grande dans le camp de l'ordre qu'on ne voit surgir en ce temps ni chef politique, ni chef militaire, ni prince, ni prophète qui nous fasse trouver le salut¹. »

« Je le crois bien, continue Mgr Pie, **il n'y a pas d'hommes là où il n'y a pas de caractères, il n'y a pas de caractères où il n'y a pas de principes, de doctrines, d'affirmations ; il n'y a pas d'affirmations, de doctrines, de principes, où il n'y a pas de foi religieuse et par conséquent de FOI SOCIALE**². »

« Jamais, écrit-il encore, le monde n'a été livré aux chances du hasard et de l'imprévu autant qu'il l'est à cette heure. Tout ce qu'il y a de solide dans la raison et dans la tradition naturelle, achève de s'évanouir avec les notions de la foi. Les plus grandes et les plus urgentes questions européennes demeurent sans solution. Avec la fixité des principes, a disparu toute fixité de vues ; les difficultés s'aggravent par les efforts qu'on fait pour les aplanir, comme ces nœuds qui se serrent davantage sous la main qui cherche à les dénouer, comme ces écheveaux qui se mêlent et deviennent inextricables après le travail qui tendait à les débrouiller³. »

Combien le grand évêque insiste sur ce point ! Avec quelle douleur, il constate que **nos grands hommes, nos prétendus restaurateurs ne sont que des nains.**

¹ VII, 289. *Homélie sur les alliances de Dieu avec les peuples* (13 août 1871).

² VII, 353. *Homélie* (Noël 1871).

³ V, 206. *Troisième instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent.*

« Comment, s'écrie-t-il, seraient-ils des guides sûrs quant aux questions pratiques de second ordre, **ceux pour qui la question première et capitale n'existe pas encore ?** Gens avisés **qui pensent à tout, hormis Dieu ; *obliti sunt Deum***, et qui, ne semblant pas soupçonner le vice radical de nos institutions, sont toujours prêts à **recommencer les mêmes expériences, qu'attendent les mêmes châtiements divins**. N'apprendront-ils donc point, à l'école de l'histoire et du malheur, ce qu'ils ne veulent pas entendre de notre bouche, à savoir qu'on ne se moque pas de Dieu : *Nolite errare, Deus non irridetur ?* Or, c'est se moquer de l'Être nécessaire que de se poser socialement en dehors de Lui¹. **Depuis l'Incarnation du Fils de Dieu, le gouvernement de l'ordre moral ne peut être que le gouvernement de l'ordre chrétien**. Aussi longtemps que les droits de Dieu ou de Son Christ seront méconnus, passés sous silence, la confusion régnera par rapport à tous les droits secondaires, et cette confusion propice aux complots du despotisme et de l'anarchie reconduira une fois de plus aux alternatives de la **servitude** et de la **terreur**². »

Or, dans cette disette de grands hommes ainsi constatée, le Cardinal Pie refuse absolument ce nom à ceux que prétend lui opposer le parti libéral et conservateur.

D'un mot il dénonce leur incapacité.

« Ils reculent, dit-il, devant la logique du bien...

« à l'heure où il serait si essentiel que les bons fussent pleinement bons, voici que, contrairement à la recommandation de l'Apôtre, **il s'est établi une société de la lumière et des ténèbres, une convention du Christ avec Bélial, un pacte du fidèle avec l'infidèle, un accord du temple de Dieu avec les idoles**, et quand l'Église nous crie avec le même apôtre : « Sortez de ce milieu, séparez-vous-en, ne touchez pas à cet ordre immonde d'idées et de choses, et moi Je vous reprendrai sous Ma protection et vous replacerai sur

¹ On doit dire qu'il n'y a de vrais conservateurs que ceux qui veulent tout d'abord conserver Dieu, Jésus-Christ, l'Église.

² VIII, 2-3 *Lettre pastorale qui ordonne les prières publiques demandées par l'assemblée nationale* (15 octobre 1873).

Mon sein paternel ; voici que c'est le christianisme du siècle qui veut éclairer l'Église enseignante et en particulier lui apprendre dans quelle mesure le droit de maudire et de blasphémer est un droit désormais acquis aux hommes, un droit qui doit être reconnu, proclamé, protégé, organisé au sein des sociétés humaines¹. »

En d'autres termes, ceux qui veulent nous sauver sont presque tous atteints de cette maladie du libéralisme². Ce sont eux aussi des malades et comme le dit Mgr Pie :

« **malades désespérés** qui invoquent à grands cris le médecin, mais à la condition de lui dicter ses ordonnances et de n'accepter pour régime curatif que celui-là même qui les a réduits à la dernière extrémité. Naufragés qui se noient, et qui appellent le sauveteur, mais résolus à repousser la main qu'il leur offre, tant qu'il n'aura pas à repousser lui-même à son cou la pierre qui les a fait descendre et qui les retient au fond de l'abîme³. »

¹ VII, 65. *Homélie sur l'action simultanée du bien et du mal*. (8 décembre 1870).

² C'est-à-dire **imbud des principes de la Révolution** dont ils combattent néanmoins les conséquences extrêmes, « incendiaires et pompiers à la fois ». Selon la fine remarque de Mgr Pie : « Est-on jamais bien sûr de son fait quand on s'est donné le double rôle d'incendiaire et de pompier ? La flamme ne peut-elle pas dépasser la stratégie de ceux qui s'imaginent toujours arriver à temps pour l'éteindre parce qu'ils l'ont allumée eux-mêmes ». VI, 216. *Entretien sur l'état actuel des intérêts de la société et de l'Église* (12 juillet 1868).

³ VIII, 14. *Homélie sur l'urgence du secours divin* (1^{er} novembre 1873). Ayant son épiscopat, Mgr Pie avait mis ces paroles dans la bouche de l'Église : « **Ce que je redoute le plus**, ce ne sont pas les doctrines violentes et par conséquent peu durables de mes adversaires, mais **c'est l'absence de vraies et salutaires doctrines chez mes partisans**. Ce n'est point dans la rue, c'est dans l'assemblée de mes défenseurs, de mes législateurs que se préparent contre moi les coups les plus meurtriers. **Non le temps des malheurs n'est pas fini, puisque le jour de la vérité n'est pas encore venu** ». *Œuvres sacerdotales*, II, 707.

Voici donc quelques textes (*in extenso*), sélectionnés pour mieux comprendre ce que veut la très Sainte Trinité et mieux nous préparer au Règne du Sacré-Cœur sur la France, et par la France sur le monde.

Le 30 mai 2007 en la fête de sainte Jeanne d'Arc.

Louis-Hubert REMY



*Louis Édouard Pie, cardinal, 1865-66
par Auguste Charles Lemoine*

PANÉGYRIQUE DE S. LOUIS, ROI DE FRANCE,
prêché dans la cathédrale de Blois le dimanche 29 août 1861
et dans la cathédrale de Versailles le dimanche 27 août 1868.

*In conveniendo populos in unum et reges,
ut serviant Domino.*

Alors que les peuples et les rois s'uniront de concert
pour servir le Seigneur.
(Ps. 101.)

MONSEIGNEUR¹,

Deux puissances, trop souvent ennemies, ont rempli le monde du bruit de leurs conflits et des alternatives de leurs succès et de leurs défaites, je veux dire la puissance royale et la puissance populaire. Et loin que l'harmonie et la confiance se soient établies avec le temps entre ces deux rivales, l'Europe nous les montre, depuis le dernier siècle, dans un état de guerre ouverte et permanente : luttes terribles, d'où sortent des révolutions sans cesse renaissantes, et qui n'ont abouti jusqu'ici qu'à mêler le sang et les larmes des peuples avec le sang et les larmes des rois, sans que cette communauté de malheurs ait pu modérer les passions et rapprocher les esprits.

Où trouver un terme à de si longues, à de si profondes dissensions ? Droits sacrés des peuples, droits nécessaires des rois, qui mettra d'accord des prétentions qui semblent s'exclure ? Un grand roi prend la parole, et il donne ouverture à une sublime conciliation.

« Peuples, s'écrie-t-il, ne disputons plus sur nos droits respectifs ; acceptons solennellement un **commun devoir**. Le sujet de discorde entre nous, c'est le commandement ; concertons-nous pour **obéir à Celui qui règne au-dessus des rois comme au-dessus des peuples**. La charte que je propose, et que devront jurer ensemble les peuples et les rois, c'est la charte du ciel, ce sont **les devoirs de tous envers**

¹ Mgr Fabre des Essarts, évêque de Blois, 1847. Mgr Gros, évêque de Versailles. 1848.

le Seigneur : *In conveniendo populos in unum et reges, ut serviant Domino*. Peut-être nous entendrons-nous mieux sur les choses humaines, quand nous aurons commencé par **nous entendre sur les choses divines**. Droits de la multitude, droits du pouvoir, que tous s'abaissent à la fois devant les droits de Dieu. Et s'il reste sur le front des rois une auréole nécessaire de puissance, ce sera une puissance empruntée, qui s'exercera non point en leur nom, mais **au nom de Dieu**. Et s'il reste aux peuples un devoir de juste sujétion, ce sera une sujétion glorieuse et filiale, qui se reportera non point à l'homme, mais à Dieu dont l'homme est le représentant et le ministre. **Ici-bas comme au ciel, Dieu seul régnera sur tous, et Il sera obéi de tous** : *In conveniendo populos in unum et reges, ut serviant Domino* ».

Tel est, mes Frères, le traité d'alliance proposé par le grand roi d'Israël ; et j'ose assurer qu'après trente siècles écoulés, **il est encore aujourd'hui impossible de trouver un autre accord solide et durable**. Oui, les questions délicates que le monde moderne a réveillées concernant la nature, l'origine et l'étendue du pouvoir, ne seront résolues que dans ce congrès annoncé par l'Esprit-Saint, et dans lequel la sainte alliance des peuples et des rois signera authentiquement **la reconnaissance du suprême pouvoir de Dieu et de Jésus-Christ, avec l'engagement sincère de servir fidèlement ce pouvoir. CE SPECTACLE S'EST VU SUR LA TERRE, ET IL SE VERRA ENCORE**. Concert, non pas de commandement, mais d'obéissance ; rapprochement de tous, non pas dans un même droit, ce qui est impossible, mais dans **un même devoir** : telle est la merveille que nous admirerons dans **le règne de saint Louis**, lequel n'a été, pour mieux dire, que **le règne de Dieu**.

Il ne me sied pas sans doute de donner ici des leçons aux peuples et aux rois. Mais est-ce ma faute, si elles naissent comme d'elles-mêmes du fond de mon sujet ? Quand la France fut-elle plus divisée qu'à la naissance de Louis ? Quand les attributions du sceptre furent-elles plus envahies ? Puissance populaire qui commence à s'élever par l'affranchissement des communes ; puissance féodale qui a converti les provinces en autant de roy-

aumes ; puissance royale qui aspire à tout ramener à un centre unique : c'est au milieu de ces luttes et de ces agitations que la providence a placé le berceau de Louis. Peuple, bourgeois, feudataires, monarque, qui pourra rapprocher tous ces extrêmes ? Comment fondre en un tout harmonieux et hiérarchique des éléments aussi divers ?...

Mais Louis croit en Dieu, et la France croit en Dieu. Louis et la France ont un même symbole, une même doctrine, une même foi. Le roi et le pays ont un **même drapeau, un même étendard, qui est la croix de Jésus-Christ.** Bientôt **la voix de la religion domine** la voix de toutes les passions et de tous les intérêts. Le monarque et la nation s'unissent dans un sublime concert pour le service du Seigneur. Et dans cette religieuse étreinte de la puissance royale et de la puissance féodale et populaire, la guerre civile est étouffée, la querelle domestique est éteinte ; la question de pouvoir n'est plus une question. Unis devant Dieu, Louis et la France restent étroitement embrassés entre eux, et le règne d'un saint devient le règne le plus glorieux et le plus régulier de notre monarchie : *In conveniendo populos in unum et reges, ut serviant Domino.*

Encore une fois, mes Frères, quels enseignements pour nos sociétés modernes ! Puissent-elles comprendre que **le bonheur et la paix ne nous reviendront qu'à la suite de la religion !** C'est dans ce but que je veux vous présenter aujourd'hui le règne de saint Louis comme le règne de Dieu. Règne de Dieu dans la paix, règne de Dieu dans la guerre : c'est tout le partage de ce discours. Et comme l'Esprit-Saint a promis à **celui qui cherche d'abord le règne de Dieu, que tout le reste lui sera donné par surcroît,** ce discours vous montrera en même temps, sous le règne de saint Louis, la paix et la guerre également profitables au véritable bien de la France.

Invoquons l'assistance du Saint-Esprit par l'entremise de Marie, la Reine du ciel et de la terre, que Louis et le siècle de Louis ont honorée de tant d'hommages. *Ave, Maria.*

PREMIÈRE PARTIE.

Saint Paul, employant une des figures les plus hardies du langage, a fait son propre panégyrique en ces termes : *Mihi vivere Christus est* (Phil. , I, 21) ; ce que saint Jean Chrysostome a traduit par cette paraphrase : « La respiration de ma bouche, le battement de mon cœur, c'est Jésus-Christ ». Et depuis lors, il s'est trouvé dans tous les siècles des imitateurs, des rivaux du grand apôtre, des hommes chez lesquels la grâce avait si absolument remplacé la nature, que **Jésus-Christ était devenu le principal et comme le seul ressort de leur âme.** Tel fut le saint roi dont je viens vous entretenir.

La patrie de Louis, mes Frères, ce fut **la fontaine baptismale** où il naquit à la vie de la grâce. Et parce que cette seconde vie devait être sa vie propre et véritable, il semble que la providence ait négligé de consigner dans l'histoire un mot précis et certain concernant le lieu de sa naissance temporelle : question agitée depuis trois siècles, avec assez peu de fondement, je l'avoue¹. Mais qu'importe où naquit l'homme, puisque nous savons où naquit le chrétien, et qu'en Louis, **l'homme s'effaça toujours devant le chrétien** ? Le titre d'enfant de Dieu, d'héritier du royaume des cieux, sera toujours si cher à son cœur, que, même après que le diadème aura ceint son front, il s'appellera Louis de Poissy plutôt que Louis de France. Et si ses amis s'en étonnent, il leur dira dans son inimitable langage que la royauté de l'homme ici-bas ressemble à la royauté de la fève, qui finit avec le souper, tandis que **la royauté du chrétien est une royauté éternelle**, qui survit à la perte des sceptres périssables et des couronnes éphémères.

Réjouissez-vous, ô pieuse Blanche ; admirez comme vos mâles et fortes leçons vont porter leur fruit. L'onction sainte a consacré le royal adolescent **LIEUTENANT DE JÉSUS-CHRIST DANS LE ROYAUME DE FRANCE.** Il n'oubliera pas un seul instant que son rôle n'est que celui de la seconde majesté, et que tous ses soins doivent avoir pour objet **de procurer et d'étendre au milieu de son peuple le règne de la majesté souveraine.**

¹ Consulter les Bollandistes, t. VI. Aug. *ad diem* 25, 6, p. 287 et seq.

Mais, comme je ne pourrai m'attacher qu'à quelques-unes des œuvres de saint Louis, avant d'en venir au détail, je veux, mes Frères, ajouter encore ici quelques paroles pour vous en révéler **le principe et l'inspiration.**

D'autres avant moi ont remarqué qu'à la différence de la plupart des grands rois, dont la gloire s'est formée du reflet de toutes les grandeurs de leur siècle, Louis a brillé de son propre éclat et n'a emprunté de personne aucun des rayons de sa renommée. À part le légitime tribut qui appartient à l'illustre Blanche, sa mère, l'histoire ne signale auprès du trône de Louis IX aucune de ces grandes figures qui disputent à celle du souverain le respect et l'admiration de la postérité ; on ne connaît pas de ministre du règne. Où le monarque prenait-il donc son point d'appui ? C'est ce qu'il importe de dire.

Deux livres surtout ont présidé à la royale éducation de Louis, **l'Évangile et le Psautier.** Toute sa vie, il ne cessa de s'instruire à cette double école. Louis prit au sérieux, il accepta sans réserve l'Évangile de Jésus-Christ tout entier, assuré que la vérité venue du ciel et enseignée par la bouche d'un Dieu devait servir de règle à l'homme public aussi bien qu'à l'homme privé, et que la sagesse, même politique, ne pouvait mieux se rencontrer nulle part que dans le livre de la divine sagesse, à laquelle elle ne pouvait jamais être opposée.

Puis, après Jésus-Christ, il eut David pour précepteur et pour maître, et non seulement pour maître, mais pour ami, pour compagnon inséparable ; il trouva en lui son ange du conseil et son génie protecteur. Nouveau Jonathas, malgré la distance des âges, son âme fut en quelque sorte soudée à l'âme de David (1 Reg. , XVIII, 1). Quels hommes, en effet, à plus de vingt siècles l'un de l'autre, que David et Louis, le saint roi d'Israël et le saint roi de France, rapprochés par un même sentiment de foi, de justice, et aussi par une étonnante conformité de royales grandeurs et de royales infortunes ! Un jour nous entendrons Louis, captif et presque mourant, bénir le ciel avec transport de ce que seul, parmi tant d'objets précieux qui ont été perdus, son bréviaire a été conservé. Ici peut-être l'homme du monde a souri ; mais il regrettera cette faiblesse, s'il veut se souvenir qu'aucun livre ne

renferme autant de philosophie, de connaissance du cœur humain, et de véritable politique que le livre des Psaumes, livre merveilleux dont un nouveau commentaire nous est fait chaque matin par une nouvelle expérience de la vie et de l'adversité ; livre si fécond et si plein de sens pour tout homme qui pense et qui souffre : combien plus pour celui qui, comme David, pensait sur le trône et souffrait sous le diadème !

Aussi, mes Frères, pour avoir l'intelligence du règne et de l'administration de saint Louis, c'est à ces deux sources que nous devons toujours recourir, aux béatitudes de l'Évangile et aux enseignements du Psalmiste royal. Faut-il s'étonner après cela si ce règne est le règne de Dieu ? Je choisis quelques considérations entre mille, et je dis : Règne de saint Louis, règne de Dieu par la justice, règne de Dieu par la charité, règne de Dieu par la liberté, règne de Dieu par la religion. Cette matière est immense.

Jésus-Christ a dit : « *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice !* » (Matth. , V, 6) et David, inspiré par l'esprit de Jésus et instruit par l'expérience, avait dit aussi : « *Bienheureux ceux qui gardent l'équité, et qui observent la justice en toute circonstance !* » (Ps. CV, 3). Ah ! mes Frères, quel roi, plus que Louis, fut jamais affamé de cette faim, altéré de cette soif de la justice ? C'était la passion dominante de son âme. « *La joie du juste, disait-il, c'est que justice soit faite* ». Rappellerai-je le souvenir toujours populaire du chêne de Vincennes ? Là, toute une page des psaumes devenait une scène réelle et vivante. « *Il jugera le peuple avec équité et il fera justice aux pauvres ; il les délivrera des usures et des violences, et leur nom sera honorable devant lui* » (Ps. LXXI, 4 et 14). Prendre en main la cause des faibles, citer devant soi « *les hommes de sang, ceux dont la droite est pleine de présents, et dont les mains regorgent d'iniquités* », c'est dans l'accomplissement de ce devoir que la justice exige du courage. Louis ne sait point transiger :

« *Bonne et raide justice* », voilà sa maxime. Son amour pour les petits le rendra fort contre les forts. Qu'ils s'appellent Enguerrand de Coucy ou même Charles d'Anjou, ils apprendront de lui que, si haut qu'ils aient été placés par la naissance, ils ne sont pas au-dessus des lois ; et, sans acception de personnes, il

soumettra les coupables à des châtiments exemplaires. Que dis-je ? sa justice saura se multiplier, et en quelque sorte se perpétuer sur le sol de la France. Par des envoyés intègres et des magistrats incorruptibles, il se rend à la fois présent sur tous les points du royaume ; et par le *Livre des établissements*, dont tous les travaux législatifs des âges suivants n'ont été que le développement, il devient pour l'Europe un juge permanent et immortel.

Mais celui qui juge les autres doit être juste lui-même. Et Louis est le premier à provoquer une enquête sur les torts qu'il a pu causer à son insu ; des arbitres sont appelés à prononcer entre le roi et ses sujets. Ce n'est pas assez, il veut être juste là où les principes accrédités par la politique humaine défendent de l'être. Il sait que « ce qui est le sublime de la gloire aux yeux des hommes, est souvent une abomination devant Dieu » (Luc, XV, 16). Louis se fait pacificateur là où ses conseillers lui suggèrent de fomentier d'utiles divisions. Les fortes têtes du royaume s'opposent à la reddition de plusieurs provinces possédées par suite d'une conquête dont la moralité lui semble suspecte. Mais Louis n'admet point cette conscience d'homme d'État pour laquelle la morale qui consiste à garder ce que l'on a pris, est une morale très autorisée. D'ailleurs, s'écrie-t-il, « Bienheureux les pacifiques ! Nul homme de cœur dur n'obtient jamais salut ». Et Louis appose son nom sur le traité.

Laissez, ô saint monarque, laissez les hommes aux courtes vues vous poursuivre de leurs blâmes. Votre délicatesse est encore de l'habileté. Par cette concession, celui qui était votre frère et votre égal en royauté, se reconnaîtra désormais votre vassal. La justice qui élève les nations (Prov. , XIV, 34) place aujourd'hui votre trône pour jamais au-dessus du trône britannique ; et jusque dans ses plus enivrants triomphes, jusque dans ses plus insolentes usurpations des âges suivants, l'Angleterre confessera toujours du moins la supériorité de la couronne de France.

Au reste, commander à tout l'univers par la force n'est pas possible : l'extension matérielle d'un empire prépare souvent sa ruine. Mais commander à tout l'univers par sa vertu, par sa probité ; tenir au milieu de tous les rois le sceptre de la conscience et de la loyauté : voilà la gloire véritable. « *Bienheureux ceux qui*

ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés ! » (Matth. , V, 6). Ô Louis, ce sentiment délicat de votre âme n'a-t-il pas de quoi être satisfait ? L'Europe entière est à genoux devant vous, vous êtes devenu l'arbitre et le juge entre les souverains et les nations, entre les empereurs et les pontifes. Calmez-vous, puissants barons ; les intérêts du royaume, dont vous vous montrez si jaloux, n'ont point été trahis. Si dans la personne de votre souverain le monarque commande à une province de moins, en échange, l'honnête homme commande à l'univers. Heureux celui qui garde l'équité, sans que rien puisse le faire dévier jamais ; l'empire du monde est le fruit de sa justice : *Beati qui faciunt justitiam in omni tempore !*

Poursuivons. Règne de saint Louis, règne de Dieu par la charité. Jésus-Christ a dit : « *Bienheureux ceux qui sont miséricordieux ! Bienheureux ceux qui sont doux !* » (Matth. , V, 4, 7). Et le prophète royal a chanté : « Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur David et de toute sa mansuétude » (Ps. CXXXI, 1). Mes Frères, **saint Louis peut être offert à tous les siècles comme la plus parfaite expression de la véritable royauté chrétienne, de la royauté selon l'Évangile.** Le roi chrétien ne s'appartient pas à lui-même, il appartient à son peuple. Pour lui, gouverner, c'est servir ; régner, c'est répandre des bienfaits. Il donne, il donne toujours, et ne songe point à lui-même. C'est par cette bonté, c'est par cette libéralité qu'il est sur la terre l'image vivante du Père céleste. Ah ! mille fois heureuse la nation gouvernée par un chrétien tel que Louis !

Quel sentiment exquis de respect, d'amour pour l'humanité, et surtout pour l'humanité souffrante ! Louis servait souvent de ses mains royales une foule de pauvres assis à sa table ; à l'exemple de Jésus, il leur lavait les pieds ; il se plaisait à soulager leurs plus hideuses infirmités, et il leur continuait même son amour par-delà cette vie. « J'ai grand' pitié des pauvres hommes occis, disait-il à son ami le sénéchal ; car je vois que nul n'est pour les morts, et que tous veulent être pour les vivants ».

Qu'ils sont beaux les pas du monarque qui parcourt ses États, visitant les plus humbles villages pour rechercher et secourir l'indigence ! « Les pauvres, disait cet enfant de l'Évangile, ce sont

les soldats et les défenseurs de mon royaume ; il faut bien que je les paye à proportion de leurs services ». Plein de sollicitude pour ceux qu'il appelle les nourriciers de la patrie, il veille avec amour sur le sort de cette classe laborieuse qui féconde le sol par ses sueurs ; et, chose incroyable, il se charge de nourrir dans leur vieillesse tous les pauvres laboureurs de la France.

Par ses libéralités et par la toute-puissance de ses exemples, le royaume se couvre de charitables institutions. Chaque cité aura désormais son Hôtel-Dieu. Les siècles de refroidissement et d'égoïsme ne tarderont pas à venir. Le saint monarque y a pourvu. Ah ! que toutes les infortunes bénissent le souvenir de Louis ! Car, c'est du siècle de saint Louis que date en grande partie, parmi nous, le patrimoine attribué encore aujourd'hui au soulagement du malheur. Mais ici encore, ô saint roi, votre vertu est une saine politique. « Malheur, a dit l'Esprit-Saint, malheur aux pasteurs qui se paissent eux-mêmes ! » (Ézech. , XXXIV, 2). Malheur au prince mercenaire qui trafique de son peuple et qui ne songe qu'à s'enrichir ! Il ne possédera jamais **le seul trésor désirable pour un roi, l'estime et l'amour de ses sujets** ; il sera en butte au mépris, et peut-être aux réactions violentes de son peuple. Vous, ô Louis, vous recueillez en amour ce que vous semez en bienfaits ; et vous avez assuré à la couronne de France le plus précieux de tous les tributs et de tous les apanages, ce sentiment inconnu des autres peuples, cet **amour filial de leurs maîtres** qui éclatera désormais parmi les Français, qui pourra s'éclipser quelquefois, mais qui ne s'éteindra qu'avec la nation elle-même, ou avec la race de saint Louis. Heureux ceux qui exercent la miséricorde et la douceur, car ils subjuguèrent les cœurs et s'assureront ainsi l'empire de la terre : *Beati misericordes, quoniam ipsi possidebunt terram !*

J'ai ajouté : règne de saint Louis, règne de Dieu par la liberté. Jésus-Christ a dit : « *Si le Fils vous délivre, c'est alors que vous serez véritablement libres... parce que vous serez redevables de la liberté à la vérité* » (Joann. , VIII, 36 ; 32). Et David avait prédit concernant le grand Roi attendu par Israël « qu'il délivrerait le pauvre de la servitude sous laquelle il avait été réduit par le puissant » (Ps. LXXI, 12).

Mes Frères, la génération présente s'est tellement identifiée avec le mensonge, et les contrevérités les plus manifestes se sont tellement accréditées parmi nous, que vous m'avez peut-être accusé de paradoxe en m'entendant parler de **liberté** sous le règne de saint Louis. Or, je soutiens cette affirmation, et l'histoire étudiée avec impartialité la rend incontestable, c'est que **la véritable liberté civile** en France a été principalement l'œuvre de notre saint roi. Avant tout, tâchons de nous élever à la hauteur des principes chrétiens sur cette matière.

La liberté, mes Frères, ce n'est pas l'indépendance et l'anarchie, puisque l'anarchie, au contraire, c'est la plus affreuse de toutes les tyrannies. « Où il n'y a point de maître, tout le monde est maître, a dit Bossuet, et où tout le monde est maître, tout le monde est esclave » (*Politique sacrée*, liv. 1^{er}, art. 3, prop. 5). La liberté, qu'est-ce donc ? Dans le langage de l'Écriture, et aussi dans le langage de tous les peuples, la condition libre par excellence et par opposition à la condition de l'esclave, c'est la condition filiale ; être le fils ou être libre, c'est tout un : *liber*. Or la condition du fils est encore une condition d'obéissance et de subordination. Il y a dans la famille un sceptre, une autorité, un pouvoir. Devenir libre, ce n'est donc pas nécessairement sortir du rang des esclaves pour passer dans le rang des rebelles, non ; mais c'est être soustrait au joug du maître, pour être placé sous la puissance du père, c'est être transféré du domaine des choses dans le domaine des personnes, c'est quitter la servitude pour être agrégé à la famille.

La grande loi de l'égalité des hommes et de leur divine fraternité avait été comme abrogée sous l'empire de l'idolâtrie, qui n'était guère que le règne de la force et le triomphe de la matière. Et il faut l'avouer à la décharge des sociétés antiques : les multitudes asservies par des passions brutales n'étaient plus capables de libertés politiques et devaient être courbées sous un joug de fer. **Partout et toujours, en dehors du christianisme, l'esclavage sera un fait inévitable, en même temps qu'une impérieuse nécessité de l'ordre social.** Le Fils de Dieu descend sur la terre ; Il prend la forme de l'esclave ; Il lègue à tous les hommes de tous les pays et de tous les siècles cette parole, jusqu'alors inconnue : « *Notre Père, qui êtes aux cieux* » ;

et, par cette parole, Il rétablit sur la terre une fraternité spirituelle qui entraînera tôt ou tard parmi ses conséquences le retour de la fraternité primitive dans la grande famille des hommes. Oui, selon la parole de Jésus-Christ, un jour viendra où « *le Fils délivrera les esclaves, et alors ils seront véritablement libres, parce qu'ils seront affranchis par la vérité* ».

Cette œuvre d'affranchissement, d'émancipation, elle ne sera pas l'œuvre d'un jour ; elle s'opérera insensiblement par la force des idées et le progrès des principes évangéliques. Après s'être insinuée dans les cœurs et les avoir arrachés à la pire de toutes les servitudes, qui est celle des passions et des vices, l'Église, ici comme toutes les fois qu'il s'agit des grands intérêts de l'humanité, prendra une noble initiative ; la première, elle relâchera dans ses domaines les liens du servage. Quelques abus de cette liberté naissante provoqueront çà et là au sein du clergé des résistances locales et particulières. Mais n'importe ; ce qui est commencé se poursuivra. Bientôt l'exemple de l'Église est imité ; l'émancipation s'accomplit avec moins de restrictions et dans des proportions plus larges.

Enfin, sous le règne de saint Louis, l'élan est devenu général ; la liberté s'étend de proche en proche, et les archives de notre nation renferment plus d'actes d'affranchissement et de manumission datés du règne de saint Louis que ce règne ne compte de semaines et peut-être de jours. Un frère du monarque, le comte de Poitiers, promulgue cette maxime, que « les hommes naissant libres, il est juste et sage de faire remonter la chose à l'origine ». Et l'on ne tarde pas à entendre un autre Louis, le dixième du nom, prononcer cette belle parole : « Notre royaume est appelé le royaume de France ; voulons que la chose en vérité s'accorde avec le nom ».

Pour atteindre ce but d'affranchissement, Louis ne travaille pas seulement à procurer la liberté des personnes, qui n'est rien sans la **liberté des institutions**. Afficher sur les dehors d'une société le mot de liberté, et placer sous le joug toutes les institutions publiques, c'est une dérision cruelle. Le monarque favorise avec le plus grand zèle **l'établissement des communes** ; il ne se montre pas moins jaloux de leurs franchises que de ses pro-

pres droits ; et, avec les sages réserves qui appartiennent au pouvoir souverain, il laisse à toutes les bonnes cités du royaume le soin presque illimité de se régir elles-mêmes.

Le commerce a ses lois, ses coutumes, et sa magistrature tirée de son sein. Le travail reçoit une organisation appropriée aux besoins du temps et justifiée par une longue expérience ; les arts et métiers sont partagés en corporations puissantes, auxquelles une vie propre et une juste indépendance sont assurées ; des gardiens consciencieux sont chargés de maintenir aux travailleurs les jours et les heures de repos, stipulés diversement par la loi, selon la nature des diverses industries¹.

Aussi, voyez comme le règne de Louis se distingue par tous les prodiges de civilisation qui caractérisent une nation libre ; voyez le développement de tous les arts qu'on appelle libéraux. Qui dira les chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture qui immortalisent le siècle de saint Louis ? Ces créations grandioses sont sous nos yeux, et elles nous atterrent par leur contraste avec notre impuissance et notre infériorité. Là, que de vie, de sentiment, d'invention, d'enthousiasme, d'originalité, de magnificence ! Les sciences se développent avec les arts. Les universités renferment tout un peuple d'étudiants dont l'émulation est excitée par la rivalité des écoles libres. Le mérite parvient à toutes les charges dans l'État comme dans l'Église ; il va s'asseoir à la table et il vit dans la familiarité du souverain.

Loin que l'intelligence soit captive, on s'étonne de la grande latitude laissée par saint Louis à l'expression de la pensée ; on admire avec quelle indulgence sa chaste orthodoxie, sa régularité austère supportent les libres allures, les hardis écarts du savoir indiscipliné, et jusqu'au contrôle irrespectueux de la chanson populaire. Convaincu que la foi doit s'entourer de lumières, il rassemble auprès de la maison de Dieu les monuments de la science, et consacre cette mémorable sentence : « **qu'une église sans bibliothèque est une citadelle sans munitions** ». Tel fut le

¹ *Livre des Mestiers*, d'Estienne BOILEAU, publié par Depping ; Paris, Crapelet, 1837.-Voir : Tit. 34, p. 79 ; Tit. 37, p. 52 ; Tit. 20, p. 56, etc. Al. MONTEIL, *Histoire des Français*, t. III, p. 316-17.

siècle de saint Louis.

Après l'avoir étudié sous toutes ses faces, j'avoue qu'en fait de liberté, je vois bien tout ce que les siècles suivants nous ont ravi, et je ne vois pas aussi clairement ce qu'ils nous ont rendu. Mais parce que la liberté, telle qu'elle a été assurée à nos pères, au treizième siècle, a été **le fruit de la religion** ; parce que cette révolution pacifique et régulière n'a pas été la violente transition de la soumission et de l'ordre à l'indépendance et à l'anarchie, les esprits passionnés continueront à dire que les siècles qui ont précédé parmi nous les dictatures de l'impïété et de la révolte ont été des siècles d'esclavage.

Mes Frères, laissons couler le torrent. **Le règne du mensonge n'est pas éternel.** Les esprits solides ne sont pas éloignés de reconnaître qu'il n'y a de sincère et véritable liberté que celle qui est due à l'Évangile. Et la France ne formera bientôt plus qu'un vœu, celui d'être libre comme au temps de saint Louis.

Enfin, mes Frères, règne de saint Louis, règne de Dieu par la religion. Ici le modèle que j'ai à placer devant vos yeux pèche par un endroit, c'est sa trop grande perfection, inabordable et désespérante pour le siècle dégénéré dans lequel nous vivons. Je l'ai prévu, on pourra me dire que les conclusions de mon discours seraient plus pratiques si le héros en était moins accompli. Loin de moi, cependant, que par une lâche condescendance j'amointrisse en Louis ce que sa grande âme a le plus estimé !

Oui, Louis fut un chrétien, fut un saint ; oui, sa religion alla jusqu'à la piété la plus ardente, jusqu'à la dévotion la plus tendre ; oui, ses contemporains ont cru voir en lui, ainsi qu'ils le disaient, « un ange terrestre, un prêtre à l'autel, une vierge sans tache ». Louis n'est point chrétien dans son oratoire, et déiste sur le trône. Il ne croit pas que la dignité d'un roi exige qu'il se tienne le front haut en face des autels, ou qu'il demande au cérémonial de la cour la mesure selon laquelle une personne royale peut s'abaisser devant la majesté divine. Louis est le plus humble des serviteurs de Dieu. Son intelligence est assez élevée pour que nulle pratique qui se rapporte à Dieu ou à Jésus-Christ ne lui semble petite.

TABLE DES MATIÈRES

LOUIS-HUBERT REMY PRÉSIDENT DES <i>AMIS DU CHRIST ROY DE FRANCE</i>	2
INTRODUCTION.....	4
PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE	11
ÉLOGE DE JEANNE D'ARC	41
PREMIÈRE PARTIE.	44
SECONDE PARTIE.	56
DISCOURS D'ARRIVÉE DE MONSEIGNEUR PIE	67
PREMIÈRE PARTIE.	81
SECONDE PARTIE.	89
HOMÉLIE PRONONCÉE DANS LA SOLENNITÉ DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES PAR MGR LE NONCE APOSTOLIQUE, DÉLÉGUÉ DE PIE IX. SUIVIE D'UN BREF PONTIFICAL RELATIF À CETTE HOMÉLIE (3 JUILLET 1876)	105
LE CARDINAL PIE ET LE CHRIST ROI DE FRANCE.....	125
ENTRETIEN DE MGR PIE AVEC L'EMPEREUR NAPOLÉON III.....	161
ORAISON FUNÈBRE DE SON ÉMINENCE LOUIS-FRANÇOIS-DÉSIRÉ-ÉDOUARD PIE.....	165
THÉOTIME DE SAINT JUST LA ROYAUTÉ SOCIALE DE NOTRE-SEIGNEUR	211
JÉSUS-CHRIST D'APRÈS LE CARDINAL PIE.....	211
QUATRIÈME PARTIE – L'AVENIR DE LA ROYAUTÉ SOCIALE DE JÉSUS-CHRIST	211
<i>CHAPITRE I – LE DROIT CHRÉTIEN SERA RÉTABLI TEMPORAIREMENT DANS LE MONDE</i>	211
<i>CHAPITRE II – LA FRANCE CONTRIBUERA PUISSAMMENT ET EFFICACEMENT À CETTE RESTAURATION</i>	217
<i>CONCLUSION</i>	225
I. QU'AVONS-NOUS FAIT JUSQU'À PRÉSENT POUR LE RÈGNE SOCIAL DE JÉSUS-CHRIST ?	226
II. QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR ÊTRE LES CHEVALIERS DU CHRIST-ROI ?	232

Les Amis du Christ Roi de France

A.C.R.F
<http://www.a-c-r-f.com>

19 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Dépôt légal : juin 2019

ISBN 978-2-37752-093-0

ÉDITIONS A.C.R.F.
50 AVENUE DES CAILLOLS
13012 MARSEILLE

Tel. 07 71 84 34 16

e-Mail editions@a-c-r-f.com
<https://boutiqueacrf.com/>